

Procédure d'admission en BTS et DCG (1^{re} année)

Sec.U202/Doc.compl.post-bac/CT

La procédure d'admission à l'Institution des Chartreux est complètement dématérialisée.

Les pièces constitutives de votre dossier sont à saisir en ligne **du 20 janvier au 20 mars**, sur le site Internet du Ministère:

www.admission-postbac.fr

Votre dossier de candidature doit comporter :

- **Votre fiche de vœux** (ou fiche de candidature)

Nous vous conseillons de l'imprimer et de la conserver. Elle constitue une preuve de pré-inscription.

- **Le relevé de notes obtenues aux épreuves anticipées de français**
- **Les bulletins de notes des trois trimestres de classe de Première ***
- **Les bulletins de notes des deux premiers trimestres de classe de Terminale ***
- **Votre lettre de motivation.**

** Si votre établissement effectue une remontée informatique des bulletins, vous devez simplement les contrôler. Dans le cas contraire, saisissez vos notes et appréciations.*

Vous pourrez consulter la réception de votre dossier par l'Institution des Chartreux **du 8 mai au 10 mai**.

Classez l'ensemble de vos candidatures selon votre propre choix, afin de constituer votre liste de vœux :
entre le 20 janvier et le 31 mai.

Vous aurez connaissance des résultats de vos candidatures en trois temps :

- Jeudi 7 juin à 14h,
- Jeudi 21 juin à 14h,
- Samedi 14 juillet à 14h.

Répondez aux propositions qui vous seront faites :

- 1/ avant le 12 juin, 14h** (démission des candidats sans réponse le 14 juin, 14h),
- 2/ avant le 26 juin, 14h** (démission des candidats sans réponse le 28 juin, 14h),
- 3/ avant le 17 juillet, 14h** (démission des candidats sans réponse le 19 juillet, 14h).